

**Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 25 mars, le Conseil Municipal de la commune de Revel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2025

PRESENTS :

Coralie BOURDELAIN, Maire

Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Adjoint

Mireille BERTHUIN, Dominique CAPRON, Frédéric GEROMIN, Christophe CORBET, Thierry RUTGE, Astrid BOUCHARD, Antoine CREZE,

ABSENTS : Anne IZABELLE

PROCURATIONS : Caroline DRIOL à Sandrine GAYET, Cathy PELOSO à Astrid BOUCHARD, Stéphane MASTROPIETRO à Patrick HERVE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Patrick HERVE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Délibération n°2025-12

Objet : Attribution de l'accord-cadre à bons de commandes pour travaux de voirie et réseaux à l'entreprise Colas

Vu le marché public à procédure adaptée passé en date du 3 mars 2025, organisant la consultation des entreprises pour le marché sus-cité,

Vu le rapport d'analyse des offres présentée le 8 mars 2025 par le maître d'œuvre,

Madame la Maire propose d'attribuer l'accord-cadre à bons de commandes pour travaux de voirie et réseaux à l'entreprise Colas, pour une durée de 3 ans renouvelable 1 an.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme et exécutoire

A Revel, le 25 mars 2025

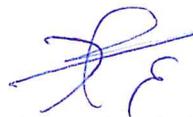
Coralie BOURDELAIN



Maire



Patrick HERVE



Secrétaire de Séance